

Trajet de soins diabète de type 2



azdelta

Uw ziekenhuis.

Cher patient

Votre médecin a décidé que vous entriez en considération pour entamer un trajet de soins dans le cadre de la prise en charge de votre diabète. Un trajet de soins organise et coordonne l'approche, le traitement et le suivi de votre diabète de type 2. Il s'agit d'un contrat qui est signé par 3 parties : le patient, le généraliste et le spécialiste. Le trajet commence une fois que le « contrat trajet de soins » a été approuvé par votre mutuelle et se poursuit aussi longtemps que vous répondez aux conditions.

L'équipe d'endocrinologie-diabétologie

Conditions

- Disposer d'un dossier médical global chez votre généraliste
- Avoir au moins 2 consultations par an chez votre généraliste
- Avoir au moins 1 consultation par an chez le diabétologue

Avantages

- Vos consultations chez le généraliste et le diabétologue sont intégralement remboursées (à l'exception des visites à domicile).
- Votre accompagnement en tant que patient est intégralement remboursé dans le cadre du suivi de votre diabète.
- Vous bénéficiez de 2 consultations partiellement remboursées tant chez le diététicien que chez le podologue.
- Dans certains cas, vous bénéficiez du remboursement intégral du matériel de prise en charge personnelle (150 bandelettes et 100 lancettes/semestre).

Que devez-vous faire ?

1. Signer personnellement le contrat et le remettre à votre généraliste.
2. Votre généraliste vous délivre une prescription pour

l'accompagnement de votre diabète (cette prescription est obligatoire pour entamer le trajet et doit être remise à l'infirmière du service de diabétologie) ainsi qu'une prescription pour le matériel de soins, si nécessaire.

3. Le généraliste peut également vous remettre une prescription pour consultation du diététicien et/ou du podologue (non obligatoire).
4. En concertation avec votre généraliste, vous contactez un éducateur au diabète (infirmier/ère ou diététicien(ne) spécialement formée(e) qui assure votre accompagnement durant le suivi de votre diabète).

Vous pouvez prendre contact avec :

- **le service infirmier à domicile de votre mutuelle**
- ou
- **un éducateur au diabète indépendant qui pratique dans votre région.**

Une liste d'éducateurs au diabète indépendants peut être consultée sur le site

www.lmn-cwv.be (Flandre occidentale - région centrale)

ou www.lmn-zwv.be (Flandre occidentale - région sud).

Cliquez sur « Zoek een zorgverlener » (Cherchez un prestataire de soins) dans la colonne de gauche.

L'éducateur au diabète ne se rendra chez vous qu'après que votre contrat trajet de soins aura été approuvé. Outre l'accompagnement au diabète, il/elle vous expliquera également tout ce que vous devez faire avec les multiples formulaires et comment vous pouvez obtenir votre matériel de soins.

En attendant cette première visite, vous n'avez aucune autre démarche à accomplir.

Bien entendu, on attend des patients inscrits dans un trajet de soins qu'ils fassent un effort supplémentaire et assurent un suivi suffisant de leur diabète en compagnie de leur généraliste.

Contact

Secrétariat endocrinologie-diabétologie

t 051 23 74 30

Médecins

Dr Francis Duyck

Dr Aleksander Lorenc

Dr Katrien Spincemaille

Dr Jan Van en Saffele

www.azdelta.be

*Source : information du département endocrinologie-
diabétologie, 10 août 2018*